



L'inspection du travail en CORREZE Répartition Territoriale

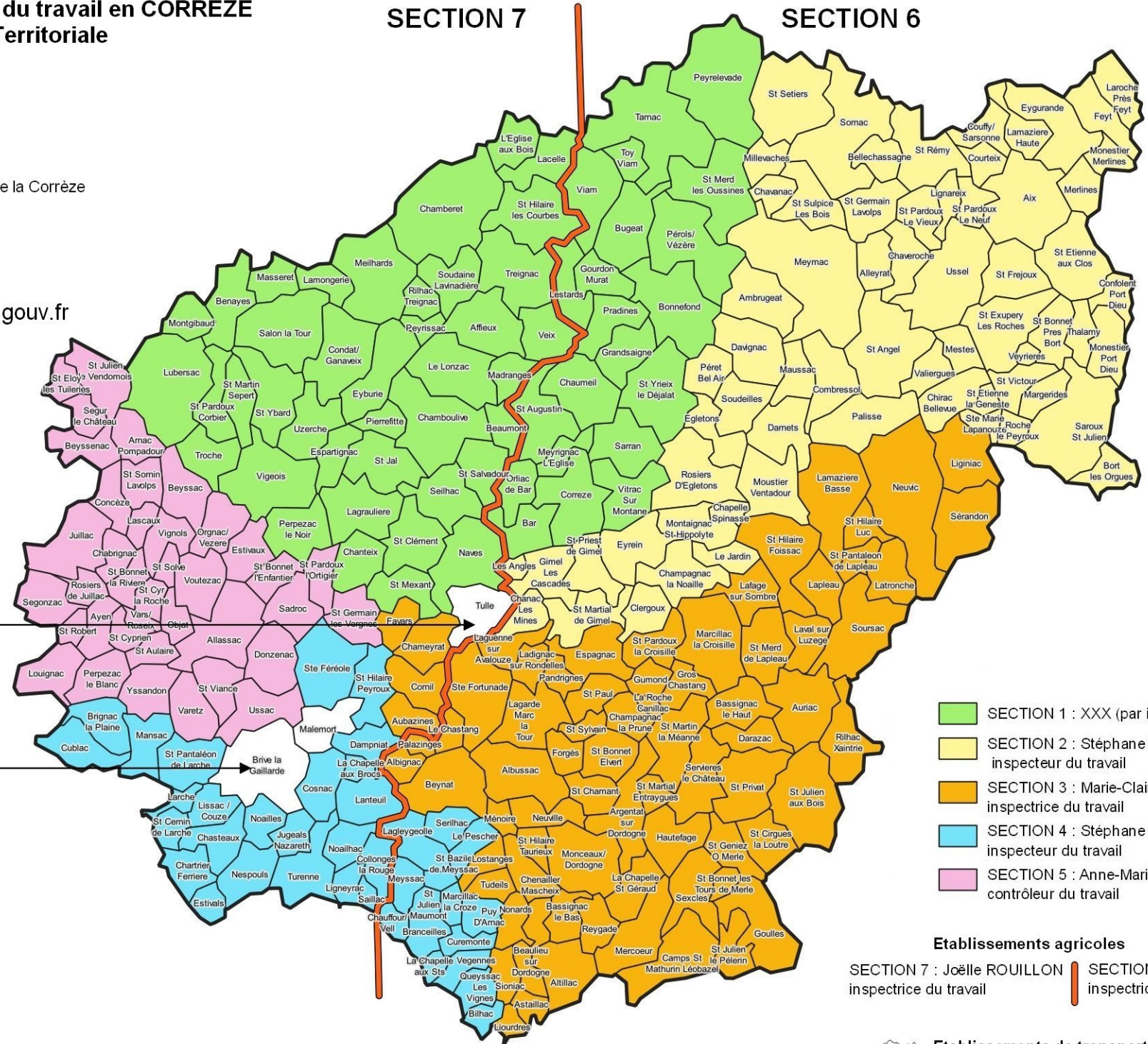
SECTION 7

SECTION 6

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine
Inspection du Travail - Unité de Contrôle de la Corrèze
Place M. Brigueulle - BP 314
19011 TULLE CEDEX

Tel : 05.87.50.44.11

Mail : na-ud19.uc1@direccte.gouv.fr



La compétence sur la commune de Tulle est répartie entre les sections 1 et 3

La compétence sur la commune de Brive est répartie entre les sections 3, 4, 5, 6, 7

- SECTION 1 : XXX (par intérim)
- SECTION 2 : Stéphane PECHVERTY inspecteur du travail
- SECTION 3 : Marie-Claire MESTRE inspectrice du travail
- SECTION 4 : Stéphane DEBOUTIERE inspecteur du travail
- SECTION 5 : Anne-Marie GALAUD contrôleur du travail

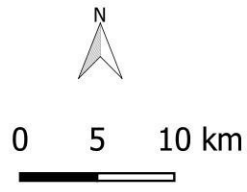
Etablissements agricoles

SECTION 7 : Joëlle ROUILLON inspectrice du travail

SECTION 6 : Sylvie BOUYGE inspectrice du travail

Etablissements de transport, électricité et gaz

SECTION 8, sur toute la Corrèze : Didier BERTOZZI inspecteur du travail



Réalisé le : 11/07/2019
par la DDT de la Corrèze
Service études et stratégies territoriales
Unité cohérence territoriale et études
Copyright IGN
Sources : DIRECCTE

Les sections 6 et 7 exercent leurs compétences sur les établissements agricoles et assimilés.
La section 8 exerce sa compétence sur les établissements de transports routiers et ferroviaires, de distribution d'électricité et de gaz situés sur le territoire de la Corrèze ainsi que sur l'ensemble des établissements et entreprises établis sur la commune de MALEMORT, tous secteurs d'activités confondus.

